

Image not found or type unknown



Contrat de prêt et obligations du créancier

Par **christinela**, le **14/04/2014** à **23:06**

Bonjour, je suis Mandataire Judiciaire à la Protection des majeurs et comme beaucoup de personnes je viens chercher une réponse auprès de vous. rnJe suis en charge d'un majeur protégé retraité qui a fait de nombreux prêts (mobilier, immobilier),ses ressources de retraité était de 850 EUROS et celle de sa concubine était l'aah. A la suite du décès de sa compagne il lui a été impossible de faire face au remboursement de ses crédit. Donc ma question est la suivante : est il vrai que si les organismes de crédits ne me fournissent pas la copie des contrats afin de contrôler les ressources prisent en compte et le taux d'endettement du couple à l'époque, il m'est pos sible de contester et de faire valoir la caducité des prêtsrnMerci pour vos réponses qui me permettrons peut être d'aider au mieux ce monsieur afin d'éviter la vente judiciaire de sa maison d'habitation.rnCordialementrnchristine L